

VELAINE EN HAYE

Le bulletin municipal d'informations

n°11 JANVIER 2019



Velaine
en Haye

www.velaine-en-haye.fr

Au sommaire...

FINANCES (p.4) / TRAVAUX (p.5) / ENFANCE (p.7) / SPORT (p.8) / SOLIDARITÉ (p.9) / VIE ASSOCIATIVE (p.10)

- 4** DU CÔTÉ DES FINANCES ET SÉCURITÉ
- 5** TRAVAUX
- 6** ZOOM SUR...
LA RÉFORME DES LISTES ÉLECTORALES
LE RECENSEMENT INSEE
- 7** ENFANCE ET PETITE ENFANCE
- 8** SPORT ET ÉCOLES
- 9** SOLIDARITÉ
- 10** VIE ASSOCIATIVE
- 16** CIVISME
- 17** INFORMATIONS CC2T
- 20** INFORMATIONS PRATIQUES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
RELAIS POSTE
- 21** DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET ÉTAT CIVIL
- 22** TRIBUNES LIBRES
- 23** CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
- 24** BOIS DE HAYE

Collecte des recyclables et des ordures ménagères

Les bacs d'ordures ménagères et les sacs de tri sont collectés le vendredi matin. Ils sont à sortir le jeudi soir. Les sacs de tri sont à retirer en mairie ou aux ateliers municipaux aux horaires d'ouverture.

Permanence du maire et des adjoints

2 samedis matin par mois
(jours d'ouverture de la mairie), sans rendez-vous, de 10h à 12h

Newsletter

Vous êtes 403 abonnés à notre newsletter

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez-nous par mail à l'adresse : mairie@velaine-en-haye.fr

Nouveau service

Pour les personnes ne possédant pas de messagerie électronique ou d'ordinateur pour recevoir la Newsletter ou consulter le site internet de la commune, nous vous offrons la possibilité de vous transmettre les informations dans vos boîtes aux lettres. Un simple signalement en mairie vous permettra de vous faire connaître.

Nouveaux habitants

Nous invitons tous les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de mairie

 1950

Recensement de la population (Données INSEE)

Population légale au 1^{er} janvier 2016

en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Population municipale : 1855

Population totale : 1950



Contact

Mairie
3 rue de l'Église
Velaine-en-Haye
54840 Bois de Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@velaine-en-haye.fr
www.velaine-en-haye.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le mercredi de 8h30 à 11h30
Le samedi, 2 fois par mois,
de 8h30 à 11h30

Bulletin municipal d'informations janvier 2019

Directeur de publication : Denis Picard

Siège social : Mairie de Velaine-en-Haye

Comité de rédaction : Commission Communication

Dépôt légal : Numéro 346

Crédits photos : Ville de Bois de Haye et

Geneviève Bringuier, correspondante presse locale

Impression : Utim imprimeur, papier certifié PEFC

Papier écologique issu de forêts gérées durablement

Design graphique : Frédéric Villars



Chères Velainoises, chers Velainois,

L'année 2018 a été et restera une année particulière pour l'ensemble des habitants de notre belle commune.

Le 15 octobre 2018, le conseil municipal a voté à l'unanimité, moins une abstention, la création de la commune nouvelle de Bois de Haye avec nos voisins de Sexey-les-Bois. Cela a été l'aboutissement d'une année de travail et de collaboration entre élus des deux communes. Les détracteurs de cette décision mettront toujours en avant les incertitudes dont ils ont eu connaissance ou entendu parler. On ne peut modifier facilement un ordre établi depuis plusieurs siècles dans l'organisation de nos communes sans essuyer un minimum de critiques. Ni la loi, ni les longs discours, ni même les arguments les plus rationnels ne permettent de gérer la peur légitime du changement. Mais nous avons pris la décision d'oser ce changement. Faisons le pari que certains s'étonneront que ce projet n'ait pas vu le jour plus tôt.

Le contexte connu de tous est la baisse des dotations de l'État dans lequel nous sommes entrés depuis plusieurs années. Ce contexte, conjugué à la bonification des dotations en cas de création d'une commune nouvelle, a été une des motivations dans la réflexion de créer cette entité. Ainsi notre commune nouvelle est assurée d'obtenir durant trois ans la même bonification que celle perçue en 2018, mais bonifiée de 5 %. À cela s'ajoute la mutualisation des moyens qui nous permettra de faire de substantielles économies de fonctionnement.

Certaines personnes écrivent que les impôts vont augmenter pendant 12 ans, que l'on n'a pas consulté la population pour connaître le nom de la commune nouvelle, ou que cela n'était pas prévu dans notre programme électoral 2016. Je tiens à dire à ces personnes que ce n'est pas avec de la rigueur militaire ou de la mauvaise foi engendrée par la rancune que l'on dirige une commune. Elles oublient que lorsqu'elles étaient à notre place, les taux d'imposition de la commune ont augmenté entre 2,5 et 3 % tous les ans. Il aurait suffi qu'elles soient présentes lors de la réunion où le nom a été choisi par l'ensemble des élus présents. Une commune nouvelle, ce n'est pas une annexion. Mais chacun est libre de s'enfermer dans un conservatisme sclérosé et de laisser partir le train du progrès et du modernisme.

Tout ce qui a été fait, l'a été dans l'intérêt de l'ensemble de la population, sans parti pris. Le futur est devant nous, alors osons.

De nombreux travaux ont été réalisés l'année passée : la réfection de trois voiries dans le lotissement du relais, ces travaux étant attendus depuis presque 10 ans, l'installation d'une aire de jeux dans le Clos Herbue Chalin, le



remplacement d'une partie des lampes de l'éclairage public grandes consommatrices d'énergie, par des lampes LED. Deux radars pédagogiques ont été installés chemin de la Poste et deux grands panneaux réalisés par les enfants signalent la présence de l'école. Nous espérons que cela permettra de faire ralentir les véhicules.

Tout au long de l'année 2018, l'ensemble des associations ont dépensé une grande énergie pour animer notre commune. Aux traditionnels chasse aux œufs, feux de la Saint-Jean, fête des écoles, feux d'artifice, Saint-Nicolas, est venue s'ajouter une spectaculaire fête du foot. À cette occasion, de nombreuses personnalités du football international ont participé à un grand match de gala. Je tiens à remercier tous les organisateurs et les bénévoles grâce auxquels ce week-end sportif s'est parfaitement déroulé.

Seul regret pour cette année 2018, c'est l'abandon de notre marché des producteurs. Faute d'exposants, celui-ci n'a pas pu perdurer. Je remercie fortement Pierre Martin qui a donné beaucoup de son temps et d'énergie pour essayer de proposer aux habitants une source d'achats de proximité.

Pour finir, une mention toute spéciale au dynamisme très productif de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui tout au long de l'année a organisé des réunions d'information et des ateliers à destination des habitants (réunions sur la micro-nutrition, ateliers équilibre et marche, gymnastique douce, ateliers mémoire...). Dernier service en date : la mise en place gratuitement d'un minibus, le deuxième jeudi de chaque mois pour permettre aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de faire leurs courses. Un grand merci à Karine WACH, adjointe et vice-présidente du CCAS, et à tous ses membres pour leur implication.

Vous pouvez être certains que toute l'équipe municipale est disposée à continuer sur cette dynamique. Je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente année 2019 au sein de notre commune nouvelle : Bois de Haye.

Denis PICARD

DU CÔTÉ DES FINANCES

→ **PIERRE BONNIN** Adjoint aux Finances

DANS LA CONTINUITÉ DE 2017, NOUS AVONS POURSUIVI NOS EFFORTS SUR LE THÈME DES ÉCONOMIES

Le montant global des économies (charges à caractère général + charges de personnels + autres charges) représente la somme de 22 511,48 €.

Les charges à caractère général représentent un montant de 270 244,45 €, en baisse de 12 713,45 € par rapport à 2017.

Concernant les recettes de fonctionnement

À ce jour, elles sont de 2 503 568,38 €. Pour mémoire les recettes de 2017 représentaient un montant de 2 165 273,12 €.

Les économies de fonctionnement réalisées sur les deux derniers exercices représente une somme de 89 000 €.

Nous nous étions engagés à maintenir le rythme des économies nous permettant de garantir des investissements autofinancés et cela malgré la baisse des dotations.

En 2019, nous continuerons encore à rechercher des sources d'économie grâce à la création de la commune nouvelle. Nous pouvons vous annoncer que la mutualisation des contrats d'assurance de Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois nous permet de réaliser une économie d'environ 6 000 € !



Juridique : sinistres de la mairie, infiltration d'eau

La phase expertise judiciaire est close, l'expert judiciaire a rendu son rapport au tribunal.

Il en est de même pour l'expert de l'assurance dommage ouvrage qui a remis son rapport à notre assurance. Cette expertise a permis de déterminer une indemnité de réparation. Cette dernière est de 75 471,73 €. Cette somme sera affectée en section de fonctionnement en 2019 afin de réaliser les travaux de réparation durant le premier trimestre de 2019.

Nous rappelons que l'expertise judiciaire a coûté à la collectivité, depuis 2016, près de 50 000 € ! Toutefois, nous avons réussi à faire intégrer une partie de cette somme dans l'indemnité de l'assurance dommage ouvrage (travaux d'investigation encore visibles à ce jour). Bien évidemment, nous n'aurions pas dû dépenser autant d'argent public si l'assurance dommage ouvrage souscrite pour ces travaux avait été activée par l'équipe municipale en place au moment des premiers sinistres.

Dans le cadre de la procédure judiciaire, nous demanderons la récupération des sommes non prises en compte par l'assurance dommage ouvrage. En revanche nul ne sait combien nous récupérerons, ni quand...

SÉCURITÉ

→ **PIERRE BONNIN** Adjoint à la Sécurité

RADARS PÉDAGOGIQUES

Deux radars pédagogiques ont été installés sur le chemin de la Poste (RD 90). L'idée est de rappeler aux automobilistes quelle est leur vitesse et d'éviter qu'ils dépassent la limite autorisée. La prévention est toujours préférable à la sanction. Gageons que ces radars pédagogiques permettront d'éviter une verbalisation voire un accident, car personne n'est à l'abri, les forces de l'ordre veillent... Le montant de cet investissement est de 4 314,00 €, subventionné à hauteur de 1 644,00 €.



GRANDS CHANTIERS ET TRAVAUX

Voiries

Ce chantier concernant cinq emplacements sur le territoire communal s'est déroulé dans des conditions optimales et avec un planning respecté. Les travaux de voirie représentent des coûts importants et un entretien régulier doit permettre des économies en faisant reculer la réfection complète de la couche de roulement. Un inventaire précis et complet du territoire communal sera réalisé avec un maître d'œuvre.



Aire de jeu Herbue Chalin

Après l'installation de cette aire de jeu, intervenue en juin, des bancs ont été posés afin de rendre ce lieu plus convivial. Nous prévoyons d'agrémenter le site avec quelques végétaux.



Cimetière

Les finitions de ce chantier (engazonnement) n'ont pu être terminées à cause des conditions climatiques que nous avons subies cet été. Avec de telles chaleurs, il était difficile de semer du gazon en espérant un résultat. Cette opération se fera au printemps, mais les arbustes plantés ont pu être bâchés et paillés pour une reprise optimale.



Containers verre et papiers

Dans le but d'optimiser le recyclage, la CC2T nous demande d'augmenter les points de collecte. Deux nouveaux emplacements ont été créés et chaque site comporte un container à verre et un container à papier. Nous demandons à chacun de respecter ces endroits et de faire preuve de civisme en déposant le verre aux horaires indiqués et en ne laissant pas sur place les cartons ayant servi à transporter bouteilles ou magazines.

Passages piétons

Tous les tracés ont été repeints par Olivier ETIENNE qui a eu fort à faire sous un soleil un peu trop radieux. Un suivi est mis en place pour les rénover dans le futur avant leur complet effacement.

Fleurissement de la commune

Nos efforts réguliers ont été récompensés : une distinction nous a été remise par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE). En partenariat avec cet organisme et grâce à ses conseils avisés, nous continuerons dans cette voie pour un cadre de vie toujours plus agréable. Nous pratiquerons un entretien raisonné afin de contribuer à sauver cette biodiversité primordiale pour notre avenir. De grandes surfaces herbacées ne seront plus tondues aussi souvent que par le passé, pour le bien-être d'insectes et d'oiseaux dont les populations ne cessent de décliner.

Ancienne chaufferie

Les travaux se sont poursuivis au rythme de la disponibilité des agents communaux et des bénévoles. Les fortes chaleurs estivales n'ont pas favorisé le montage des murs. Le crépi de l'ensemble sera réalisé en avril-mai, après les derniers risques de gelées.

Éclairage public

Les luminaires à leds sont en place et nous verrons les effets de ce changement de matériel sur les prochaines factures. Nous allons continuer cette année ce programme de remplacement des ampoules énergivores.

Zone de déchets verts

Ce projet, géré par la communauté de communes, a pris du retard. Le dossier est maintenant finalisé et les travaux doivent commencer au début du printemps. Un quai sera installé, avec deux bennes. L'accès ne sera pas contrôlé dans un premier temps, mais sera uniquement à usage des particuliers.

Déchetterie Fontenoy Gondreville

Les travaux de l'extension et de la mise aux normes sont bien avancés et la fin du chantier est prévue pour le début janvier. A ce sujet, de nombreux habitants n'ont pas encore fait leur demande de badge auprès de la CC2T. Lorsque le contrôle de l'accès sera mis en place, il ne leur sera plus possible d'accéder aux quais. Ne tardez donc pas à faire la démarche.

Travaux à venir



Cette nouvelle année s'annonce chargée avec différents travaux d'importance.

La rénovation de la salle des fêtes va débuter et nous espérons finir ce chantier d'envergure pour le début de l'automne. Le projet de construction d'un local en remplacement de l'ex-salle 26 va être mené à son terme. Nous allons poursuivre le programme de changement des luminaires les plus énergivores afin de diminuer nos frais de fonctionnement. Enfin, nous allons également continuer le programme d'entretien des voiries communales.

LA RÉFORME DES LISTES ÉLECTORALES

1. Pourquoi réformer les listes électorales ?

C'est pour :

- » Faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'abstention ;
- » Mettre fin à la révision annuelle des listes électorales, qui sont désormais permanentes ;
- » Créer un répertoire électoral unique et permanent (REU) pour regrouper les listes électorales. Il est géré par l'INSEE.

2. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour moi ?

Rien si je suis déjà inscrit(e) sur la liste électorale de ma commune et que je ne déménage pas. Sinon, de nouvelles conditions me permettent plus largement de m'inscrire sur les listes électorales d'une commune (cf. 6). Le maire validera mon inscription dans un délai plus court.

3. Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur la liste électorale ?

En 2019, pour les élections européennes, la date limite d'inscription est le 31 mars 2019. En 2020, je pourrai m'inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant l'élection. À savoir ! Le 31 décembre ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale.

4. Qui est compétent pour l'inscription sur les listes électorales ?

Le maire. Il vérifie si la demande d'inscription répond aux conditions fixées par le code électoral et prend une décision dans un délai de 5 jours.

5. Y a-t-il toujours une inscription d'office des jeunes majeurs ?

Oui. Cette inscription est faite par l'INSEE. Les jeunes majeurs n'ont pas besoin de venir s'inscrire sur la liste de la commune (sauf déménagement).

6. Qui peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune ?

Dans le cas des personnes qui ne sont inscrites sur aucune liste ou qui ont déménagé, à compter du 1^{er} janvier 2019, peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- » Les personnes ayant leur domicile sur la commune ou qui y résident depuis 6 mois au moins ;

- » Ou les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile dans la commune ou y résident depuis 6 mois au moins (étudiants ou jeunes travailleurs) ;
- » Ou le gérant ou l'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle depuis 2 ans (SARL, SCI, etc.) ;
- » Ou l'électeur figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la 2^{ème} année consécutive (et non plus la 5^{ème} année consécutive). Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Lors de leur inscription, les personnes doivent justifier qu'elles entrent dans une des catégories précitées.

7. Qui est compétent pour la radiation sur les listes électorales ?

Le maire radie les électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions précitées pour être inscrits sur la liste électorale. Cette radiation doit être faite après avoir demandé des explications à l'électeur concerné. La commission de contrôle peut également radier des électeurs après avoir demandé à l'électeur concerné des explications.

8. Qu'est-ce que la commission de contrôle ? Dans chaque commune, la commission de contrôle :

- » Statue sur les recours des administrés contre les décisions du maire.
- » S'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle peut aussi radier des électeurs ou inscrire un électeur que le maire a refusé d'inscrire.

La commission de contrôle n'intervient pas avant la décision du maire, elle peut en revanche la contrôler après qu'elle ait été prise.

9. Comment est-elle composée ?

Elle est composée de 5 membres. Le nom des membres la composant sera affiché en mairie en janvier 2019.

Rappel

en 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

RECENSEMENT INSEE

Au cours de l'année 2019, un recensement de la population sera organisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) dans notre commune déléguée de Velaine-en-Haye.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires [écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.].

Nouveau :

Le recensement pourra s'effectuer sur internet www.le-recensement-et-moi.fr. Les données récoltées sont sécurisées.

Il se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019 sur tout le territoire de Velaine-en-Haye. Trois Velainois sont en charge de sa réalisation : Françoise Gallimard, Cédric Llebot et François Michel.

Nous vous remercions de leurs réserver le meilleur accueil.

LES ENFANTS RÉPONDENT TOUJOURS : « PRÉSENT ! »

Ils étaient très nombreux à venir fêter Halloween à la salle des fêtes le 2 novembre

Nos horribles petites créatures (et leurs parents) ont apprécié le goûter, les friandises mais aussi, et surtout, l'animation du DJ venu spécialement pour eux ! Chorégraphies, jeux, danses endiablées ont rythmé cette après-midi de l'horreur.



Ils s'investissent dans la vie de la commune

Pour sensibiliser les adultes, qui roulent parfois trop vite à proximité des écoles, ils n'ont pas hésité à sortir crayons, gommes et feutres pour participer au concours « Attention école ! ». Le Conseil Municipal Enfants a sélectionné les 2 plus belles « œuvres » qui ont été agrandies et que vous pouvez admirer chemin de la poste.



Bravo à nos deux lauréates, Agathe Frelin (CM2) et Garance Pouget (CE1).

Chaque année le Conseil Municipal Enfants est renouvelé de moitié

Les CM1 ont participé activement et avec beaucoup de sérieux (l'enjeu était important !) aux élections en septembre. Au premier tour ont été élus : Eloïse Noël, Yaëlle Armand, Quentin Mouilleron et Loris Thomas. Ils ont rejoint « l'équipe » déjà en place car le travail ne manque pas ! Le 12 décembre nos 8 petits élus ont arpenté le village avec beaucoup d'enthousiasme pour sélectionner les plus belles décorations extérieures de Noël.

Merci à tous pour votre investissement, votre sérieux et votre bonne humeur !

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Ils ont aimé être conseillers

Nous sommes restés un groupe soudé pendant notre mandat et avons répondu présents à chaque fois que nous avons été sollicités. Notre activité de conseiller nous a permis quand même de pratiquer nos activités sportives et de faire nos devoirs.

À nos débuts en tant que jeunes élus, nous avons « la boule au ventre » mais nous avons été très rapidement rassurés.

Quelle belle expérience !

Anne-Lise, Noah, Maëna et Mathis



Médiathèque

→ **MARTINE HENRION** Adjointe à la Culture

Venez emprunter gratuitement des ouvrages ainsi que des médias le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

La médiathèque propose de nombreux ouvrages. Si vous souhaitez consulter des livres non disponibles, demandez-les-nous, nous avons la possibilité de les réserver auprès de la médiathèque départementale de Laxou.

Afin de renouveler les ouvrages proposés au sein de la médiathèque, les bénévoles ont organisé une vente de livres le 24 novembre dernier. Suite au succès rencontré, l'événement sera prochainement reconduit !

Par ailleurs, nous proposons « l'heure du conte » aux jeunes Vellinois un mercredi par mois dans les locaux de la médiathèque, et deux fois à Créchendo. Nous recevons également les enfants de l'école.

Nouveauté : prochainement la liste complète de nos ouvrages sera disponible sur notre site internet.

→ MARTINE HENRION Adjointe au Sport

L'ÉCOLE DES CHAMPIONS

Après-midi citoyen et sportif pour les jeunes Velainois.

Le 3 octobre dernier, 20 enfants de notre commune, âgés de 8 à 12 ans, ont participé pour la deuxième fois à « L'École des Champions » dans la cour de la CC2T.

Nous remercions les parents et grands-parents qui nous ont accompagnés tout au long de cet événement. Rendez-vous pour l'édition 2019.

Associations

→ MARTINE HENRION Adjointe aux associations

Nous remercions les bénévoles des associations de Velaine-en-Haye qui œuvrent tout au long de l'année dans un esprit d'équipe, offrant aux Velainois des activités et des animations diversifiées de grande qualité. Cette implication rend notre commune vivante, dynamique et attractive.

Nous vous souhaitons une excellente année 2019.

MODULES DE SANTÉ VELAINOIS, À VOS BASKETS !



La municipalité a mis en place cinq modules de santé à proximité de la salle des petites fêtes.

Destinés au plus grand nombre, ces éléments proposent des activités pour entretenir et développer sa forme physique.

Sportif occasionnel ou averti, chacun trouvera son compte grâce aux pas de géants, aux barres fixes, à la poutre d'équilibre, à l'échelle de suspension et aux barres d'étirements. Chacun pourra exécuter son activité à son rythme et selon ses aptitudes.

Ces agrès sont en libre-service et nous comptons sur les utilisateurs pour les laisser en bon état après leur passage.

ÉCOLES

→ FABIANNE BRIAND Directrice école maternelle

→ NATHALIE SAUNIER Directrice école élémentaire

GROUPE SCOLAIRE GEO CONDÉ



Une année scolaire 2018 fructueuse, avec au sein de l'école de nombreux projets et beaucoup d'apprentissages, d'activités et de sorties réalisés.

Le projet d'école, axé sur le thème « apprendre à porter secours », a été abordé par tous, de la petite section au CM2.

Les effectifs de l'école élémentaire sont de 134 élèves et de 71 élèves pour la maternelle. Nathalie SAUNIER, déjà dans l'école élémentaire l'an passé, a pris le poste de direction et deux nouvelles enseignantes, Christelle OBERHAUSSER et Isabelle BEGLE, ont respectivement le CE2/CM1 pour l'une et le CM2 pour l'autre.

Cérémonie du 11 novembre

→ PIERRE BONNIN

Correspondant défense

Le 11 novembre dernier, les enfants du groupe scolaire Geo Condé ont activement participé à la cérémonie du centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Ils ont chanté « le soldat » de Florent PAGNY et ont récité un texte évoquant un dialogue entre un soldat français et un soldat allemand.

L'émotion et la fierté étaient palpables chez certains parents présents à cette cérémonie et l'engagement des enfants était à la hauteur de l'événement.

Encore merci aux enfants et à leurs professeurs.

COMMUNICATION

→ KARINE WACH

Adjointe à la Communication

La commission « communication » du village a à cœur de vous transmettre régulièrement des informations concernant la vie du village.

Parmi les canaux de communications, nous communiquons grâce à la newsletter (inscription en mairie), au panneau d'affichage électronique (en face de la boulangerie), au site internet de la mairie, à la page facebook de la commune et à Velaine infos.

Pour les personnes qui ne possèdent pas de messagerie électronique ou d'ordinateur pour recevoir la newsletter ou consulter notre site internet, nous vous offrons la possibilité de vous transmettre les informations dans vos boîtes aux lettres. Un simple signalement en mairie vous permettra de vous faire connaître.

Cérémonie d'accueil aux habitants et récompenses des maisons fleuries

Le vendredi 19 octobre, les nouveaux arrivés sur la commune en 2018 ont été accueillis par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal au cours d'une cérémonie conviviale à la salle des fêtes.

Cette année, 23 familles ont choisi d'habiter à Velaine-en-Haye. Cette cérémonie a été l'occasion de remettre les prix aux vainqueurs du concours des maisons fleuries : Madame et Monsieur BELOT, Madame FOUCHARD, Madame et Monsieur THOMAS, Madame et Monsieur WERLIN.

Bienvenue aux nouveaux Velainois et félicitations aux participants du concours des maisons fleuries.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le partage, le soutien aux plus fragiles, la chaleur humaine et la convivialité sont les valeurs phare qui animent les bénévoles du CCAS.

Chaque action menée auprès de la population, qu'elle soit jeune ou plus âgée, est pensée pour le bien des personnes concernées.

Ainsi, pour les jeunes, nous avons poursuivi les aides au permis et les récompenses au baccalauréat.

Nous avons également innové avec le développement du lien intergénérationnel qui permet aux aînés d'échanger avec les enfants de l'école primaire autour de bons repas à la salle des fêtes. Cette rencontre a lieu une fois par trimestre.



Les enfants du conseil municipal participent également à ce lien avec le portage des colis de fin d'année à domicile. Cette année, ils ont pu se rendre au domicile de 7 personnes.



Un nouveau service gratuit a fait son apparition en 2018 : chaque 2^{ème} jeudi du mois, nous proposons aux personnes qui ont des difficultés pour se véhiculer ou des problèmes de santé ponctuels de les emmener faire leurs courses dans un supermarché proche

de Velaine-en-Haye. Une simple inscription en mairie suffit. La prise en charge et le retour se font au domicile du demandeur.



De nombreuses réunions ont émergé cette année pour informer les habitants. Les dernières en date sont les soirées thématiques autour de « la micronutrition et la santé ». Ces séances ont enthousiasmé les participants et nous avons fait la demande pour les réitérer cette année.

Le traditionnel repas des aînés a rassemblé 183 personnes sur le thème de « l'hiver ». Le traiteur « Les Agapes » de Velaine-en-Haye a délecté les papilles de tout un chacun et l'orchestre Actua Danse a animé cet après-midi convivial.



N'oubliez pas que, si vous éprouvez des soucis, le CCAS peut vous aider en gardant la confidentialité de vos données. N'hésitez pas nous contacter à l'adresse ccas@velaine-en-haye.fr ou à prendre un rendez-vous en mairie au 03 83 23 21 58.



Association Sportive de Velaine-en-Haye

Didier BOWMAN, Président

L'ASVH fière de ses réussites !

En effet, le club de foot de Velaine-en-Haye, au travers de son bureau, ses dirigeants, ses bénévoles et tous ses licenciés (près de 130), est très heureux de cette année 2018.



De nombreux points de satisfactions avec, entre autres, une stabilité de l'équipe d'éducateurs qui apporte le sérieux que chaque parent est en droit d'attendre, des résultats sportifs en amélioration (par exemple, la montée au plus haut du niveau départemental pour les enfants de 11/12 ans), une rénovation du terrain enfin validée et tant attendue, etc.



Nous nous devons de revenir sur un des points d'orgue de 2018, un événement dont nous sommes très fiers : le week-end hommage à Aldo Platini. Projet qui nous a occupés près d'un an et qui a permis aux Velainois de vivre un moment inoubliable. Des stars du foot aussi renommées dans notre village, c'est fou.

Enfin, ce dont nous sommes le plus fiers, ce sont les valeurs portées par tous au sein du club. Certes, le foot prend beaucoup de place mais nous n'oublions jamais les valeurs de respect, de civisme et de partage.

À titre d'exemple, les fonds récoltés et redistribués à ELA (2 400 €), à l'association « les rêves de Lucie » (1 000 €) mais aussi aux enfants du primaire (2 400 €).

Nous faisons en sorte de poursuivre sur cette voie afin que le « bon vivre » soit de mise à Velaine-en-Haye avec l'aide du tissu associatif.

Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye (ACPG-CATM)

Pierre MASSON, Président

Pour les Anciens Combattants, l'année 2018 demeurera une référence mémorielle.

Les anniversaires du centenaire de la guerre 1914-1918 ont été marqués par de grandioses cérémonies où l'émotion se mêlait à la reconnaissance.

La RECONNAISSANCE, un mot qui a une résonance particulière pour le monde combattant. Il évoque, devoir de mémoire, passeur de mémoire dans la formulation d'aujourd'hui. Ce mot RECONNAISSANCE élargit notre champ de réflexion et facilite notre recherche de SENS pour aider chacun de nous à se fixer un niveau d'exigences en relation avec nos capacités à faire.

Récapitulatif des manifestations 2018 :

- » 18 janvier : galette des Rois.
- » 22 février : assemblée générale.
- » 8 mai : commémoration patriotique avec les communes voisines.
- » 14 juin : voyage à Strasbourg avec croisière sur le Rhin.
- » 1^{er} septembre : forum des associations à la salle des fêtes avec la participation de notre section.
- » 11 novembre : 100^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale : très belle cérémonie à Velaine-en-Haye avec les enfants des écoles qui ont chanté une chanson de Florent Pagny « Le Soldat » et lu plusieurs lettres de Poilus. Ensuite à Gondreville : office religieux, repas, puis cérémonies du 11 novembre et inauguration de l'esplanade des Anciens Combattants devant le cimetière (participation de la fanfare de Lucey, des « Poilus » de Villey-Saint-Etienne, des « Américains et Berliet 1917 »).



Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Velaine

Alain TURBAN, Président

L'Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Velaine (AASPV), toujours fidèles, a œuvré pour organiser le traditionnel feu d'artifice de la fête nationale.

Cette manifestation a cette année encore rencontré un grand succès. Les nombreux bénévoles ayant participé à l'organisation de cet évènement ont ensuite eu le plaisir de voir la population de notre village et des alentours se rassembler pour se restaurer et assister au spectacle féerique qui émerveille petits et grands.

L'amicale félicite les artificiers qui ont mis en place ce spectacle pyrotechnique et remercie les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la réussite de cette soirée.

Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle

Chantal HAVEN, Présidente

Le 18 novembre 2018, journée nationale de la trisomie 21. Pour la sixième fois, l'association Trisomie 21 a assuré l'opération « petits-déjeuners à domicile ».

Un beau succès auquel se sont associés, comme l'an passé, Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois.

1570 petits déjeuners ont été livrés, dont une soixantaine dans notre commune.

Je dois cette réussite à tous les bénévoles qui se sont proposés pour m'aider, à toutes les personnes qui ont passé commande et à la municipalité qui met à notre disposition la salle des petites fêtes.

Merci à tous pour votre générosité, merci aussi pour les dons spontanés.

Cette manifestation permet de mieux faire connaître les personnes avec trisomie et nous aide à financer le poste de sport si précieux pour eux.

Un grand merci à tous et rendez-vous pour le troisième dimanche de novembre 2019.



Association Velainoise Activités Multiples

Christine SAEZ, Présidente

L'association AVAM continue à proposer aux habitants de Velaine-en-Haye des activités multiples et variées : activités physiques, de relaxation, manuelles, ludiques et intellectuelles et qui concernent les petits et les grands, de plus en plus nombreux.



de satisfaire le plus grand nombre et permettre une participation dans les meilleures conditions possibles.

Toutes ces activités fonctionnent avec des animateurs rémunérés, mais aussi avec des bénévoles qui sont à remercier pour leur disponibilité et leur compétence et grâce à la municipalité qui met les salles communales à disposition.

En effet, la rentrée 2018 a permis la création de deux nouvelles activités : des après-midis jeux de société avec la possibilité d'initiation au bridge pour celles et ceux que cela intéresse sur l'initiative de René, et des cours d'anglais pour des enfants de CE2 à CM2 et des adultes débutants ou ayant déjà les bases de cette langue.

Certaines activités, existantes depuis plusieurs années, ont vu augmenter le nombre de pratiquants : la marche hebdomadaire, le yoga dont le cours a été dédoublé, la gym Pilates dont les cours ont triplé afin

Sans oublier, bien sûr, toutes les personnes qui donnent ponctuellement un coup de main pour permettre aux animations d'exister et pour proposer à l'ensemble des Velainois des moments de convivialité, tels que les feux de la Saint-Jean, la Saint-Nicolas, les soirées théâtrales et, pour clôturer l'année, la soirée du Nouvel an.

À toutes et tous, l'association souhaite une excellente année 2019, beaucoup de satisfactions personnelles et des moments de bonheur à partager en famille ou entre amis.

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Julie FOUREL, Trésorière



L'AMAP de Velaine-en-Haye a organisé pour la 4^{ème} année consécutive son week-end festif en octobre dernier.

Lors de la soirée du samedi soir, un peu plus de 150 personnes ont pu déguster un repas élaboré avec les produits des producteurs de l'AMAP par Agapes Traiteur. Le dimanche, se tenait l'habituel marché

de producteurs locaux. 13 producteurs tous membres de Saveurs Paysannes (gage de qualité) qui ont pu vous faire découvrir leurs produits tels que des fruits, légumes, volailles, viandes de bœuf et porc, charcuterie, viande d'agneau, bière, miel, confitures, jus et bien d'autres...

La 4^{ème} saison de l'AMAP débutera courant avril et les inscriptions se feront lors de notre marché de printemps le dimanche

3 mars 2019 sous le préau de l'école à Velaine-en-Haye.

Comme un peu plus chaque année, nous mettons l'accent sur la flexibilité des contrats grâce au système de coupons, avec notamment la possibilité de choisir ses produits ainsi que ses dates de livraison. Nous mettrons également en place de la vente directe pour un maximum de produits, les soirs de livraisons, les mardis.

Association Une Oasis, Une École

Rolande BERNAT, Présidente



Cette année encore, fidèle à ses objectifs, l'association « une Oasis, une École » en partenariat avec l'association mauritanienne « Waha Medrassa » a apporté son aide à la scolarisation en finançant l'aménagement du jardin d'enfants d'Atar construit en 2015 ainsi que la mise en place d'une activité solidaire (commerce) assurant la pérennité du fonction-

nement de la structure. Nous avons reconduit l'aide alimentaire à l'école de Laguéïla.

L'aide au développement local s'est traduite par le financement de l'adduction d'eau du « village » d'Akgmourette permettant ainsi un accès durable et aisé à l'eau de consommation. La vente de l'artisanat effectuée par des petites coopératives de femmes mauritaniennes lors de diverses manifestations contribue au financement de nos projets.

Les échanges entre les élèves des écoles de la CC2T et des écoles mauritaniennes partenaires sont toujours aussi fructueux.

Quelques manifestations initiées ou auxquelles notre association a participé :

» 20 avril, concert de Barzingault à Velaine-en-Haye, grand moment de solidarité ;



» 3 octobre, l'école des champions à la CC2T à Toul en partenariat avec la commune de Velaine-en-Haye ;

» 3 juin, brocante de Velaine-en-Haye ;

» 6 octobre, « Octobre Rose » aux côtés de l'association APL. Chèque d'un montant de 1019,10 € remis à la ligue contre le cancer.

Nous renouvelons nos remerciements à Monsieur le Maire et aux élus, aux associations, aux Velainoises et Velainois qui nous apportent leur soutien indéfectible. Cette aide nous est précieuse, elle assure la pérennité de nos projets.

Amicale du Personnel de Velaine-en-Haye

Benoit HUSSON, Secrétaire

L'Amicale du Personnel est une association loi 1901. Elle a pour but de renforcer les liens entre le personnel municipal. Son bureau est constitué depuis 2018 d'une présidente, Emilie Toussaint, d'une trésorière, Valérie Dagnolo et d'un secrétaire, Benoit Husson.

Cette association a pour principale mission de favoriser l'esprit de solidarité et de convivialité entre les adhérents et aussi entre le personnel municipal et les élus.

L'association organise différents événements : repas, cadeaux lors des naissances, mariages, pots pour les nouveaux arrivants et pour les départs.

Depuis 2018, les adhérents peuvent profiter des avantages du Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui propose une offre complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des employés.

Nous souhaitons une très bonne année 2019 aux habitants de Bois de Haye et aux employés municipaux de la commune.

Association Partage Loisirs

Monique THIEBAUT, Présidente

Suite à la réorganisation de notre association APL en mai 2018 nous avons réussi notre challenge :

- » Notre 3^{ème} marche gourmande le 9 septembre toujours avec le même engouement.
- » La marche « Octobre Rose » le 6 octobre qui a rassemblé plus de 160 participants avec une présence masculine de plus en plus marquée. Cette manifestation nous a permis de remettre un chèque de 1019,10 euros à la Ligue contre le cancer de Meurthe-et-Moselle. Cette somme servira à financer l'achat d'un séquenceur oncogénétique.
- » Nous avons renforcé et maintenu le lien entre tous les adhérents autour de repas à l'institution Saint-Camille ou de dimanches dansants au Pavillon Bleu.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles, la mairie et les donateurs qui nous ont permis de mener à bien toutes ces manifestations ainsi que le CEPAL sous l'égide de M. Vinot pour la réalisation d'une composition florale en chocolat partagée lors de la marche d'Octobre Rose.



Pour 2019 nous envisageons d'élargir nos actions :

- » Reconduction de la marche gourmande et de celle d'Octobre Rose.
- » Organisation en relation avec la mairie d'un projet de séances de cinéma pour les jeunes.
- » Étude de faisabilité pour une initiation à la demande sur l'utilisation de l'outil informatique : portable, ordinateur et numérisation.
- » Sorties à thèmes

En primeur, nous vous annonçons que l'APL organise un « one woman show » le 9 février 2019 à la salle des fêtes. Ce spectacle exceptionnel sera offert gracieusement aux habitants de Bois de Haye pour partager un moment agréable. Venez nombreux et réservez dès à présent.

Nous vous rappelons notre adresse mail : apl.velaineenhaye@gmail.com.



Association pour la Promotion du Relais

Philippe HENRION, Président



Cette année encore l'APRV, forte de ses quatorze membres qui composent son conseil d'administration et de ses cent cinquante adhérents, a été très active.

Elle a organisé et mené à bien, seule ou en inter association, de multiples projets. Notamment une chasse aux œufs pour les petits Velainois, un vide grenier, une soirée dansante, un loto pour les refuges pour animaux, une bourse aux jouets, un loto ainsi qu'une marche au profit de l'AFM Téléthon et pour clôturer l'année une sortie en Alsace avec marché de Noël et visite de cave.

L'APRV a également eu la satisfaction de voir aboutir une demande de réfection des placettes du Relais, demande qui avait été initiée il y a plus de dix ans, accompagnée de promesses sans qu'elles soient suivies d'effet. L'APRV tient à remercier la nouvelle équipe en place qui a promis, mais surtout qui a fait. Nous ne manquerons pas de les

solliciter très prochainement pour qu'il y ait une continuité dans la réfection des voiries du relais.



Je profite également de ses quelques lignes pour remercier chaleureusement les bénévoles de l'association qui œuvrent tout au long de l'année, mais également les bénévoles de tous horizons, qui renforcent nos rangs lors de manifestations de grande envergure. Car sans cette cohésion et cette envie de travailler ensemble au profit de la communauté rien ne serait possible.

Association Lotissement du Chauxfour

Pierre OUVRY, Président

Le samedi 3 juin, le barbecue annuel organisé par l'association des résidents du lotissement du Chauxfour a réuni 48 personnes représentant 19 familles sur les 35 que compte l'association.

Après le verre de l'amitié où chacun a pu s'entretenir avec entrain avec son voisin, les convives ont partagé, à l'ombre du chapiteau installé par les organisateurs et des résidents, les plats apportés par chacun et les nombreuses grillades offertes par l'association.

Puis ce fut une belle après-midi récréative

Association du Clos Herbue Chalin

Rémi HEINRICH, Président

L'année 2018 de l'association a débuté par le ramassage des sapins de Noël dans tout le village. Quelques jours plus tard, les adhérents étaient conviés à partager la galette des rois dans la maison des associations.

Au mois d'avril, les enfants du Clos Herbue-Chalin ont participé à la grande chasse aux œufs de Pâques, organisée en inter-association. Tout ce petit monde était enchanté de leurs trouvailles !

En juin, la fête des voisins fut, cette année encore, un grand succès. Les participants ont été nombreux. Il faut dire que le temps était avec nous !

2018 était l'année de la coupe du monde de football. L'association a donc organisé la retransmission de tous les matches de l'équipe de France... jusqu'au sacre suprême ! Nous remercions l'APRV et l'association du Chauxfour pour leurs soutiens logistiques dans l'organisation de ces événements.

C'est avec un temps sec et ensoleillé qu'a eu lieu le tournoi annuel de pétanque du Clos début septembre. La fréquentation était en hausse avec la participation de 15 équipes. Merci à tous les participants.

Enfin, l'année s'est terminée par la soirée beaujolais qui a réuni près de 90 personnes. Une belle soirée conviviale.

Nous remercions aussi la municipalité pour son soutien tout au long de l'année.

où les enfants ont pu jouer ensemble dans une partie endiablée de foot improvisée ou de circuit de vélo.

En début de soirée, l'ensemble des participants ravis de cette journée se sont séparés en se promettant de renouveler ce moment privilégié l'année prochaine.

Association Sportive et Culturelle de Velaine-en-Haye

Roda BOUNACEUR, Président

Signe que le sport est important et qu'il se porte toujours bien à Velaine-en-Haye, l'Association Sportive et Culturelle de Velaine propose aux Velainois de nombreuses activités tout le long de la semaine.

- » La section des jeunes passionnés de badminton a toujours une part active dans la vie de l'association.
- » La section danse-zumba est la section la plus importante. En juin dernier, ses danseurs nous ont encore ravi à l'occasion du traditionnel gala organisé avec brio par l'équipe dirigeante.
- » Le judo qui permet à plus d'une trentaine de jeunes de découvrir ou d'approfondir la maîtrise de ce sport de combat qui possède un code moral fort.
- » La section karaté accueille grands et petits, débutants et plus expérimentés : les mercredis, jeudis, samedis. Des cours de karaté défense sont aussi dispensés les samedis matin.

- » La section musculation-fitness compte cette année 45 adhérents dont 35 Velainois. En plus des 3 heures de musculation où la salle très bien équipée de divers appareils est à la disposition de tous, 3 cours dynamiques dispensés par des professeurs sont proposés aux adhérents : le step le mardi de 19h15 à 20h15, le renforcement musculaire pour hommes et le renforcement musculaire pour femmes le mercredi soir respectivement à 19h15 et 19h30. Des moments de convivialité permettent à tous de se retrouver à plusieurs reprises durant l'année ; le tout dans une ambiance sympathique.



L'ASCV section danse a présenté son gala annuel le 16 juin 2018 avec des chorégraphies de Léa Buscemi et Sophie Bourdot. Danseurs ravis et salle comble.

La section karaté de Velaine compte 28 adhérents dont 15 enfants de moins de 16 ans.



Association Familles Rurales

Juliette HISLER, membre du conseil d'administration

**What's new aux P'tits Loups ?
La rentrée scolaire, c'était il y a déjà 4 mois, et l'activité bouge toujours autant aux P'tits Loups.
Retour sur les principales actus de ces derniers mois.**

Do you speak English ?

Apprendre l'anglais dès le plus jeune âge sans que les parents n'aient à courir entre les activités des uns et des autres, c'est désormais possible. Dès la rentrée de janvier, une quarantaine d'enfants pourront apprendre l'anglais en s'amusant. Une grande première proposée par Les P'tits Loups ! Victimes de leurs succès, les cours d'anglais ont très vite affiché complet et tous les

enfants n'ont malheureusement pu être inscrits. No panic, ce n'est que partie remise. Pour la rentrée 2019-2020, nous cherchons déjà de nouvelles solutions !

15 minutes de plus

Les P'tits Loups se lèvent plus tôt pour accueillir vos enfants le matin. Désormais la structure péri et extra-scolaire de Velaine-en-Haye ouvre ses portes à 7h15 tous les jours de la semaine. Un quart d'heure supplémentaire pour permettre aux parents d'être moins pressés sur la route et d'arriver à l'heure au travail.

Les années 80 à l'honneur

Qui ne connaît pas encore le Printemps des P'tits Loups, cet événement festif [et bien-tôt mythique] de la commune velainoise ? Pour la 4ème édition, l'équipe d'animation fait revivre les années d'enfance [de la majorité] des parents et prépare pour l'occasion avec les enfants un spectacle so 80's. Flash-back prévu le 26 avril !

Save the date, le 25 janvier 2019

L'Assemblée Générale de votre Association aura lieu le 25 janvier 2019 à 18h. Vous pouvez d'ores et déjà nous transmettre vos questions, suggestions ou remarques à ca.afr.velaine@gmail.com. Nous vous attendons nombreux.

Ce qui ne change pas : une équipe d'animateurs ultra motivés qui débordent d'imagination pour le plus grand plaisir de nos enfants ; mais aussi une équipe de parents bénévoles qui ont à cœur le bien-être des enfants, et qui s'attachent à répondre à la majorité des besoins des parents.

Si vous aussi vous souhaitez partager vos idées et apporter votre soutien à l'association, n'hésitez plus. Toute l'équipe des parents bénévoles administrateurs de l'AFR de Velaine-en-Haye sera ravie de vous accueillir au sein du conseil d'administration.



VIVRE ENSEMBLE : RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

Bruit

Nous vous rappelons que les nuisances sonores (travaux de bricolage ou jardinage, musique, fêtes, équipements fixes...) sont des troubles à la santé publique et qu'ils peuvent impacter la qualité de vie de chacun. Nous vous remercions d'accorder la plus grande attention au respect de la tranquillité et de la santé publique.

Nous vous prions de prendre les précautions nécessaires pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétitifs et intempestifs. Enfin, nous vous rappelons également que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers doivent être effectués uniquement :

- » Les jours ouvrables de 8h à 20h,
- » Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h,
- » Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Stationnement

Nous vous rappelons que les trottoirs doivent être laissés libres à la circulation pour la sécurité de chacun d'entre nous et permettre le passage des véhicules de secours.

Les piétons doivent pouvoir circuler librement sur les trottoirs de notre commune.

Nous vous remercions de bien vouloir stationner vos véhicules sur vos propriétés ou sur les places de parking prévues à cet effet.

Le matin, conduire ses enfants ou petits-enfants à l'école maternelle et élémentaire peut s'avérer être un véritable parcours du combattant : stationnement hors des places de parking, vitesse excessive, passage forcé, recul sans contrôle, utilisation des « places handicapés »... L'accès aux écoles devient très difficile et dangereux.

Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous de se garer correctement sur les emplacements et parkings prévus à cet effet (parking des écoles, de la RD90 et de la maison des associations).

Nuisances

Déjections canines

Nous vous rappelons que la commune est équipée de canisacs. Nous vous prions de ramasser les déjections de vos animaux, même sur les pelouses, et de les mettre dans une poubelle.

Aboiements

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3^e classe (jusqu'à 450 €).

Si de plus, les aboiements des chiens sont provoqués par les maîtres de ceux-ci, en vue de troubler la tranquillité d'autrui, ce comportement peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 1 500 € d'amende.

Pigeons

Nous rappelons à tous que la loi interdit de nourrir les animaux errants, tels que les pigeons ou les chats. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux et peuvent causer des nuisances pour les citoyens. Donner de la nourriture à ces animaux peut rapidement entraîner leur prolifération et engendrer des problèmes : propagation de maladies transmissibles à l'homme et désagréments en matière de propreté et d'hygiène.

Que dit la législation à ce sujet ? : « Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble... ». En cas de non-respect de la loi, l'amende encourue s'élève à 450 €.

Bien d'autres règles de civisme font appel au bon sens de chacun



Collecte des ordures ménagères

Il est recommandé de sortir les poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 18h et de les rentrer ensuite le plus rapidement possible.



Entretien des jardins

Il est souhaitable que les jardins soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et graminées aux propriétés voisines.



Mettre son nom sur la boîte aux lettres

Afin que nos agents municipaux puissent facilement déposer courriers et informations diverses, il est nécessaire que les noms apparaissent clairement sur les boîtes aux lettres.



Entretien des trottoirs

Le dégagement des feuilles mortes et de la neige en attendant le passage des services municipaux est conseillé. La collectivité ne peut pas intervenir dans tous les quartiers en même temps. Pensez au bien-être et à la sécurité de tous !



Rappel, en cas de neige

Vous devez déblayer la neige et le verglas devant chez vous, répandre du sel sur toute la longueur de votre propriété et sur une largeur d'environ 1,5 mètre.



Limitation de vitesse

Pour le bien et la sécurité de tous, merci de respecter les limitations de vitesse.

Petite enfance, mieux répondre aux besoins des familles

Depuis la fusion des deux anciennes communautés, Terres Toulaises exerce la compétence petite enfance et gère notamment la crèche intercommunale de Velaine-en-Haye. Une réflexion en profondeur s'est engagée. Avec l'appui du cabinet spécialisé TMO Conseils, un groupe de travail a été chargé de conduire un diagnostic et d'évaluer les besoins des familles. Ce diagnostic qui prend en compte la courbe démographique de notre territoire et l'offre actuelle d'accueil collectif et individuel, montre que celle-ci est légèrement supérieure aux besoins (106%) pour les enfants de moins de 3 ans.



En juin dernier, lors d'un séminaire réunissant l'ensemble des délégués communautaires, le groupe de travail a proposé une feuille de route en trois points. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, la gestion des crèches de Velaine-en-Haye et de Manonville sera assurée par la communauté de communes. Quant aux crèches de Toul qui relèvent de la politique sociale de la ville et répondent à des spécificités particulières, elles resteront gérées par la commune. Afin d'étendre le bénéfice de son action à l'ensemble des 41 communes du territoire, le Relais Assistantes Maternelles, Parents, Enfants (RAMPE), dépendant précédemment du CCAS de Toul, sera géré au niveau communautaire, également à compter du 1^{er} janvier 2019. Enfin, dans le but d'améliorer le service rendu aux familles et aux communes et l'information de tous, la communauté coordonnera les outils liés à la petite enfance à l'échelle du territoire.

Investir pour un meilleur service en déchetterie

Après le site de Toul, les travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fontenoy-sur-Moselle ont débuté en septembre dernier pour une durée d'environ 4 mois. La création d'une voie d'accès sur la départementale permettra une meilleure circulation, ainsi que le déplacement des conteneurs de tri à l'extérieur du site. Le stockage des produits dangereux se fera dans des armoires aux normes, protégées par des auvents. Les ampoules des candelabres ont été remplacées par des LED, plus économiques. Comme pour la déchetterie de Toul, des systèmes de vidéo-protection et de contrôle d'accès (nécessitant un badge) ont également été installés.

Le montant global de l'opération s'élève à 376 072 € hors taxes.

TERRES TOULOISES

Mobilité, transports, Une offre de services en évolution

En prenant la compétence mobilité au 1^{er} avril 2018, la CC Terres Toulaises s'est substituée au STAT, Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise, qui œuvrait jusque là sur 6 communes uniquement. Outre la reprise du réseau Movia, la mise en œuvre de cette compétence « facultative », qui se fait de façon progressive, permet à la collectivité d'organiser les transports en commun sur son territoire, mais également de renforcer son attractivité en développant d'autres offres en matière de mobilité.

Des transports en communs plus adaptés

Dès cet été, le réseau Movia a fait l'objet d'évolutions, avec l'extension de certaines lignes, permettant de desservir 10 communes supplémentaires. Des navettes disponibles à la demande ont été mises en place sur Charmes-la-Côte, Choley-Ménillot, Lagney, Bruley, Lucey, Pagny-derrière-Barine, Andilly, Ménil-la-Tour, Villey-le-Sec et Pierre-la-Treiche, en prolongeant des lignes existantes. Depuis le 5 novembre, le dispositif est étendu aux communes de Gondreville et Bois de Haye. Une navette permet ainsi de rejoindre l'axe stratégique de la ligne 410 qui relie Toul à Nancy en bus. D'ici 2020, le renouvellement des marchés pourrait amener d'autres évolutions, l'objectif étant d'élargir la mobilité à l'ensemble du territoire, en offrant des solutions adaptées aux situations et financièrement tenables.

Favoriser d'autres formes de mobilité

En parallèle à l'offre de transport en commun, la collectivité se penche sur d'autres axes de travail. Une réflexion est notamment menée avec les communes et le Département sur les mobilités dites « actives » (à vélo), afin de voir émerger des pistes cyclables continues allant de Lay-Saint-Rémy à Bois de Haye. Côté ferroviaire, afin de faciliter l'accès aux trains, en stationnant sa voiture gratuitement, le parking de la gare de Toul va faire l'objet d'une étude en 2019. Le projet vise à l'améliorer et à augmenter sa capacité. La collectivité réfléchit également aux solutions de covoiturage.

→ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'affaire de tous !

Démarrée en octobre dernier et accompagnée par le bureau d'études Espace et Territoires, l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), après un diagnostic du territoire, entre dans sa 2^{ème} phase, avec la constitution du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD, document incontournable...

Guide stratégique et politique, il énonce les principales orientations des communes en matière d'aménagement. Le PADD est aussi la clé de voûte du PLUI, principal document d'urbanisme qui règlemente l'usage du sol urbain.

...concerté...

Ce document destiné à tous les citoyens associe à la fois habitants, communes et institutionnels. Les résultats de l'enquête envoyée à chaque foyer durant l'été vont nourrir ce document. Des réunions publiques d'information sont mises en place. Vous avez également la possibilité de donner votre vision du territoire par le biais de la concertation publique en place à la CC2T et au sein de chaque commune, sous la forme de registres écrits. De même, les communes vont être associées, notamment afin d'émettre un avis sur un pré-projet de PADD.

...et transversal

Architecture, économie, habitat, agriculture... autant de thèmes abordés par le PADD, qui doivent permettre de valoriser et préserver l'identité du territoire en proposant un cadre de vie favorable.

Taxe foncière : harmonisation des taux de fiscalité sur le territoire

Suite à la fusion des communautés de communes du Toulais et de Hazelle en Haye, une harmonisation des taux de fiscalité est mise en œuvre : dans ce cadre, le même taux est amené à s'appliquer progressivement sur l'ensemble des 41 communes de l'intercommunalité. Cette harmonisation signifie que le taux de taxe sur le foncier bâti augmente sur certaines communes et diminue sur d'autres, sans que la communauté ne perçoive un euro supplémentaire.

Par ailleurs, la CC Terres Toulaises, comme l'ensemble des collectivités territoriales et intercommunalités, est confrontée à la baisse des dotations versées par l'État et à des charges rigides potentiellement croissantes. Dans le même temps, des projets d'envergure sont portés (développement du numérique à très haut débit pour lequel 2,3 millions d'euros vont être dépensés par l'intercommunalité en accompagnement de la Région Grand Est, prévention des inondations, extension du centre aquatique, reprise de zones d'activité telles que le Parc de Haye, développement du service de transport en commun...).

Dans ce cadre, le conseil communautaire a décidé d'adapter sa fiscalité avec une hausse mesurée de la taxe sur le foncier bâti, à un niveau de 1,30% qui reste inférieur à la moyenne nationale des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (1,55%). Cette hausse ne représente en moyenne, pour les ménages propriétaires de leur logement, que 9 € environ cette année, même si la variation en valeur absolue apparaissant sur l'avis d'imposition peut dépasser 400%, le taux préexistant étant très bas. La communauté de communes, consciente que cette augmentation impacte les ménages et les entreprises du territoire, veille au quotidien à ce que chaque euro dépensé le soit au bénéfice du territoire, de ses entrepreneurs et de ses habitants.



Numérique : premières mises en service pour 2019

Piloté par la Région Grand Est, le déploiement de la fibre sur le territoire suit son cours. Démarrés en août dernier sur six communes toulaises, parmi les plus mal desservies en termes de débit (Bouvron, Boucq, Laneuveville-derrière-Foug, Manoncourt-en-Woèvre, Pagny-derrière-Barine et Trondes), les premiers travaux en sont à 70-80% de réalisation. Une fois terminés, les habitants de ces communes seront conviés à une réunion publique, pour une présentation des offres disponibles (opérateurs) sur le réseau fibré. À chacun de faire son choix ensuite, pour une mise en service effective début 2019.

De nouveaux travaux démarreront en août 2019 pour 12 autres communes, classées prioritaires en raison de leur débit actuel. Il s'agit de Bicqueley, Charmes-la-Côte, Chaudeney-sur-Moselle, Choley-Ménillot, Domèvre-en-Haye, Ecrouves, Grosrouvres, Minorville, Pierre-la-Treiche, Toul, Tremblecourt, Villey-le-Sec. Les communes restantes seront fibrées entre 2020 et 2023.

Votre contact

Communauté de Communes Terres Toulaises

CS 40 325 Écrouves - 54 201 Toul Cedex
T - 03 83 43 23 76 F - 03 83 64 90 42
contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI... SUIVEZ LE GUIDE !

Dans les **Sacs jaunes**

je dépose uniquement



- » **Les bouteilles et les flacons en plastique**
Et aucun autre plastique non recyclable ! (voir ci-dessous)



- » **Les emballages métalliques**
Boîtes de conserve, bidons et aérosols vides, barquettes et cannettes en aluminium.



- » **Le carton**
Briques alimentaires et cartonnettes d'emballage.



Une question ? Un conteneur plein ?

Contactez
la Communauté
de Communes
Terres Toulaises
au 03 83 43 23 76

Les interdits

- » **Gros cartons bruns**
- » **Films, blisters, sacs plastiques**
- » **Petits emballages**
pots de yaourts, barquettes polystyrène...
- » **Papiers spéciaux**
papier peint, calque, cellophane, papier gras ou salis...

Dans les **Conteneurs à papier**

je dépose uniquement



- » **Le papier**
A5, A4, journaux, prospectus, magazines, annuaires.
Pas de papier déchiré,
pas de papier souillé.



Les interdits

- » **Les papiers gras, mouillés ou souillés, les couches, les mouchoirs et le papier peint**



Relais Poste

Parapharmacie lotissement de Préville

Les horaires d'ouverture
du lundi au samedi :

10h-15h :

Pour tout ce qui nécessite un encaissement (affranchissement, achat de timbres, colis...). Uniquement par chèque ou espèces.

Les retraits d'argent : uniquement pour les titulaires d'un compte à la Poste (habitants de Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois).

10h-19h :

Retrait de colis et lettres recommandées. À présenter obligatoirement pour chaque retrait :

- » l'avis de passage du facteur,
- » une pièce d'identité de la personne concernée par le retrait d'objet.

Si une autre personne vient chercher l'objet :

- » l'avis de passage avec la procuration complétée et signée,
- » la pièce d'identité de la personne concernée par l'objet,
- » la pièce d'identité de la personne ayant procuration.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VELAINE EN HAYE

Médecins

- » Dr Christian BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 23 23 20
- » Dr Séverine VALENTIN
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 49 32 24

Cabinet d'Infirmières

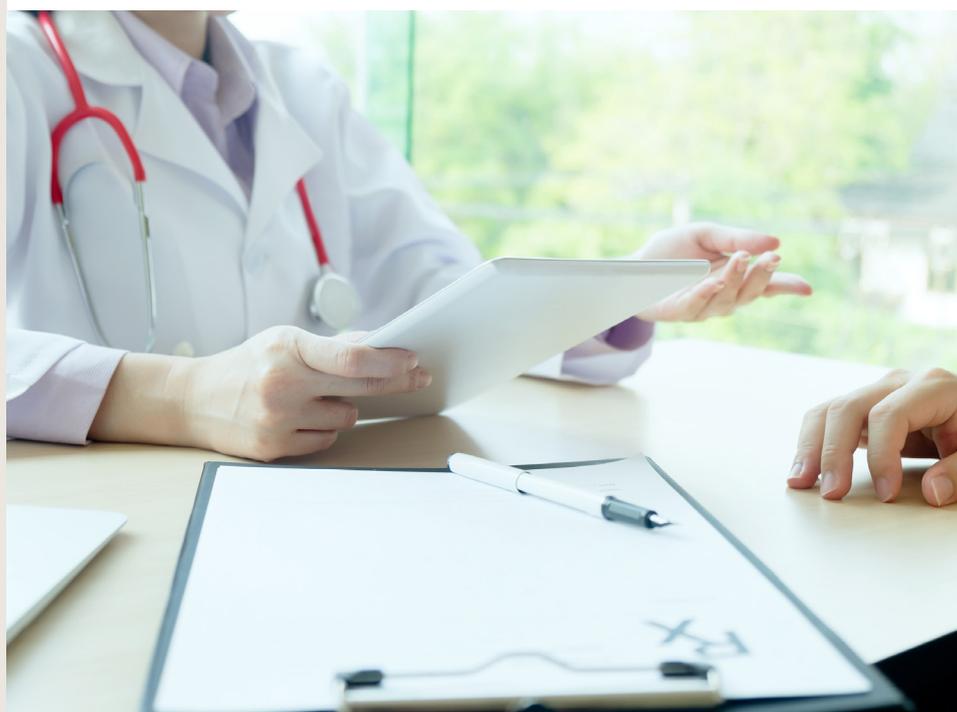
- » Madame Géraldine RENOUX
5 route de Nancy
Tél : 03 83 23 85 26
- » Madame Nathalie LARTILLOT
5 route de Nancy
Tél : 03 83 23 85 26

Kinésithérapeutes

- » Madame Dominique BARBIER
2 rue Herbue Chalin
Tél : 03 83 24 36 88
- » Monsieur Alain BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 24 80 62

Chirurgiens-dentistes

- » Madame Julie FOURREL
Lotissement de Préville
- » Monsieur Jean-Yves RAGUIN
Lotissement de Préville
Tél : 03 83 23 29 37



ÉTAT-CIVIL

Naissances

Raphaël BASTIEN 15/01/2018
 Marion RABOT AUDDINO 02/02/2018
 Noé BRIFFA 23/03/2018
 Alessio SPANGARO 19/06/2018
 Charly DE MARCO 24/06/2018
 Clara BERTRAND 28/06/2018
 Arthur PARTY 05/10/2018
 Maxine PILLANT 05/10/2018
 Enzo BARTHELEMY 13/10/2018
 Anissa MANSSOURI 21/10/2018
 Eliás POUILLAUDE 03/11/2018
 Clément GAUME 30/11/2018

Mariages

Isabelle AMSLER
 et Patrick MARQUANT 15/12/2018
 Sandrine SCHEYDECKER
 et Yvan BERNARD 13/01/2018
 Aïssata N'DIAYE
 et Arnaud BOULANGER 25/08/2018
 Rose DE QUINA
 et Jérôme MAIRE 31/03/2018
 Amandine L'HOMEL
 et Benjamin DIDIER 28/04/2018
 Margaux EVRARD
 et Sylvain ILLES 26/05/2018

Décès

Chantal MARCHAL 28/04/2018
 Jean MEPOSSY 17/05/2018
 Marcel BOUGUERDJ 14/06/2018
 Jacqueline BOYER 21/06/2018
 Brigitte TRANQUART 18/07/2018
 Pascal SEGAULT 24/08/2018
 Claude LAURIN 01/11/2018
 Odette ADAM 19/11/2018
 Robert BOYER 13/12/2018

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**Recensement militaire**

Sont concernés tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie pour se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

En cas d'oubli, il est toujours possible de régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- » une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport),
- » un livret de famille à jour.

**Carte d'identité et passeport**

La création et le renouvellement de carte d'identité se font dans les mairies équipées de dispositif de recueil (ex : Toul, Laxou, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy...). Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

La création et le renouvellement de passeport se font en mairie de Toul sur rendez-vous. Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

Désormais vous avez la possibilité de faire vos pré-demandes sur www.passeport.ants.gouv.fr.

Velaine Alternative

L'évènement majeur de cette équipe municipale sera la création d'une commune nouvelle à compter du 01 janvier 2019 en regroupant sous un même chapeau Velaine en Haye et Sexey les bois.

Bien que non prévu dans son programme, cette opération structurante a été menée à marche forcée par un groupe de travail réduit dont la composition est surprenante : 4 représentants à Sexey pour une population de 362 habitants et 3 représentants pour Velaine en Haye pour une population de 1 821 habitants !!!

Malgré des promesses de transparence dans son action et d'associer la population aux grandes décisions qui, rappelons-le, figuraient dans la déclaration d'intentions de Velaine Renouveau « les administrés seront consultés sur les projets les plus délicats. Vous aurez droit à la parole, le maire a décidé de ne pas consulter les habitants de Velaine pour le choix du nom de la nouvelle commune au motif que le maire de Sexey ne voulait pas consulter les 362 habitants de sa commune. Ce sera « Bois de Haye. » Pour mémoire, pour le nom de la nouvelle région Grand Est, on n'a pas hésité à consulter les un peu plus de 5.550 000 habitants. Mais manifestement, ici, on n'a pas les mêmes valeurs et peu de considération pour les citoyens.

Ne nous enthousiasmons pas trop vite, la création d'une commune nouvelle comme le prévoit l'arrêté préfectoral signé le 02 novembre 2018, ne simplifie RIEN.

Les 2 communes deviennent des communes déléguées et continuent de vivre chacune de leur côté malgré des phrases ampoulées avec des formules dithyrambiques dans une charte qui n'a de valeur que morale. La mise en commun se limite à associer le budget confortable pour une commune, exsangue pour l'autre, à laquelle il faut rajouter les moyens humains et matériels, les bâtiments mais pas l'once d'un début d'économie, ni de projet commun. Et nos impôts vont augmenter pendant 12 ans ! Enfin la charte prévoit que « Chaque commune historique garde une communauté de vie et d'animation locale ». Et pour preuve, en 2019, Bois de Haye financera 2 feux d'artifices, l'un le 13 juillet à Sexey et Velaine devra patienter à une date qui perd son sens par rapport à la symbolique associée à la fête nationale.

J'adresse tous mes vœux les meilleurs pour 2019 à tous les habitants de Bois de Haye.

Pierre OUVRY - Velaine alternative

Texte fourni reproduit in extenso sans correction.

Velaine pour Tous

Notre commune BOIS DE HAYE est née le 1 janvier 2019. Il est vrai qu'un trop grand nombre de petites communes en France n'ont plus les moyens d'assurer leur quotidien. La France possède 40% des communes de la communauté européenne et le département de Meurthe et Moselle a autant de communes que la Belgique. Une future loi va proposer des regroupements de communes pour atteindre les 5000 habitants. Ce changement répond, dans le fond, à cette perspective même s'il n'est pas assez ambitieux donc il n'était pas urgent.

Cet important projet ne faisait pas partie du programme de Monsieur le maire et de son équipe municipal.

C'est pourquoi, nous voulons revenir sur la forme qui est très importante quand on veut mener une conduite du changement dans l'apaisement. Messieurs les maires de Sexey et Velaine ont organisé une réunion publique le lundi 1 octobre 2018 pour présenter le projet de création d'une commune nouvelle. En tant qu'élus, nous avons souhaité disposer du document présenté en séance afin de bien identifier les enjeux et d'être en mesure de voter en connaissance de causes lors du conseil municipal du lundi 15 octobre.

M. Denis PICARD nous a refusé l'envoi de ce document. Comme dirait Martine AUBRY : « Quand c'est flou, c'est qu'il doit y avoir un loup ».

Nous sommes impuissants devant ce déni de démocratie et devant cet acte manifeste de rétention d'informations.

Nous ne comprenons pas la décision de M. PICARD, sachant que notre relation est respectueuse et cordiale, que nous sommes constructifs et que nous participons activement aux différentes commissions.

M.PICARD avait écrit dans sa déclaration d'intentions de Velaine Re-

nouveau que : « les administrés seront consultés sur les projets les plus délicats. Vous aurez droit à la parole » écrivait-il. Les faits démontrent que les écrits n'engagent que ceux qui les lisent. Il n'a même pas demandé aux Velainois de participer au choix du nom de la nouvelle commune. Il décide en petit comité (7 élus dont les 2 maires) en ignorant les avis des autres élus et de la population. Cela est inadmissible et nous appelons les Velainoises et les Velainois à faire part de leur indignation à M. le maire. Comment pouvons nous lui faire encore confiance ?

Les Velainois retiennent 3 choses :

- 1-La création n'a pas été concertée et n'était pas dans le programme du Maire
- 2-Les impôts communaux vont augmenter pendant 12 ans
- 3-Le gain de 15000€ annuel annoncé par l'adjoint aux finances sur les couts de fonctionnement est irréal

Quand on garde la même masse salariale, quand on garde les mêmes bâtiments communaux, quand on garde les mêmes infrastructures, ce n'est pas en supprimant un abonnement à l'Est républicain et aux courriers des maires que l'on peut arriver à ce montant. Nous surveillerons particulièrement ces couts de fonctionnement.

Nous vous souhaitons une heureuse année 2019 ainsi qu'aux êtres qui vous sont chers et si vous souhaitez participer à la construction de notre futur, je vous invite à m'écrire à l'adresse suivante : Joël FERRY
mail : inclusive@orange.fr

Joël FERRY, Gérald SABOT, Monique THIEBAUT

Texte fourni reproduit in extenso sans correction.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

26-27 janvier : Salon Légomaniac 3 - SCI FI

9 février : One woman show - APL

3 mars : Marché de printemps - AMAP

29 mars : Concert - Une oasis, une école

30 mars : Repas du Foot - ASVH

27 avril : Chasse aux œufs - Clos Herbue Chalin

2 juin : Brocante - APRV en inter association

21 juin : Gala de danse - ASCV

22 juin : Feux de la Saint-Jean - AVAM

20 juillet : Feux d'artifice - Anciens Sapeurs-Pompiers

7-8 septembre : Marche gourmande - APL

5 octobre : Octobre rose - APL

5 octobre : Repas gourmand - AMAP

6 octobre : Marché d'automne - AMAP

19-20 octobre : Salon Power Toys - SCI FI

2 novembre : Halloween - Municipalité

9 novembre : Repas dansant - APRV

17 novembre : Petits déjeuners - Trisomie 21

22 novembre : Beaujolais nouveau - Clos Herbue Chalin

24 novembre : Bourse aux jouets - APRV

1^{er} décembre : Repas des aînés - CCAS

6 décembre : Saint-Nicolas

7 décembre : Loto Téléthon - APRV en inter association

31 décembre : Soirée de la Saint-Sylvestre - AVAM



Tenez-vous informés des
manifestations programmées
sur la commune en vous
inscrivant à la newsletter !

UNE IDENTITÉ POUR BOIS DE HAYE

Découvrez en avant première le logo réalisé pour Bois de Haye
et ses déclinaisons pour les communes déléguées !

Velaine-en-Haye

» Contact

Mairie
3 rue de l'Église
Velaine-en-Haye
54840 Bois de Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@velaine-en-haye.fr
www.velaine-en-haye.fr

» Horaires

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le mercredi de 8h30 à 11h30
Deux samedis par mois
de 8h30 à 11h30

Sexey-les-Bois

» Contact

Mairie
50 grande rue
Sexey-les-Bois
54840 Bois de Haye
Tél : 03 83 23 22 29
Fax : 03 83 24 34 83
mairie.sexey-les-bois@orange.fr

» Horaires

Le mardi de 16h à 18h
Le vendredi de 16h à 18h

